

Angers, Lundi 28 juin 2021

MCA FINANCE a souhaité, en date du 1^{er} juillet 2021, procéder aux modifications suivantes :

1. Exposition sur les produits de taux

MCA FINANCE a souhaité clarifier une mention liée aux expositions sur les prospectus de ses 5 SICAV : GL2S PATRIMOINE (isin FR0011404433), PUISSANCE N°4 (isin FR0011766658), GESTION PRIVEE PLANETE (isin FR0000930836), ELISE (isin FR0000174294), PBL CROISSANCE (isin FR0010097550).

Les obligations non notées par des agences de notation (Fitch, Moody's, S&P) étaient auparavant intégrées dans nos prospectus dans une limite de notation comprise entre BBB- et B- alors qu'elles pouvaient disposer de notations internes non incluses dans ces bornes.

En effet, ces obligations non notées par les agences de notation font l'objet d'une notation interne à la société de gestion, nous avons donc souhaité préciser dans les prospectus que les obligations non notées sont contrôlées sur la base de leur notations internes (« selon l'analyse de la société de gestion »).

En lien avec le point précédent, MCA FINANCE fait évoluer les bornes de notations d'obligations convertibles pour deux fonds :

Libellés des fonds concernés	ancienne exposition	nouvelle exposition
ELISE - Notation des obligations convertibles	0% à 20% d'obligations convertibles dont la notation est supérieure à BBB- ou non notées	0% à 20% d'obligations convertibles de toutes notations
PBL Croissance - Notation des obligations convertibles	0% à 20% d'obligations convertibles dont la notation est supérieure à BBB- ou non notées	0% à 20% d'obligations convertibles de toutes notations

2. SFRD

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « Règlement SFDR »), a établi des règles harmonisées et de transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

En outre, le Règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

Conformément à ce Règlement, MCA FINANCE est tenue de présenter la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement et les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur les rendements des produits financiers.

Le process d'investissement n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance (critères ESG). Les fonds se qualifient comme des produits financiers répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité. Les Fonds n'intègrent pas de facteurs de durabilité dans leur processus d'investissement car ces facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement des fonds.

Par ailleurs, aucune approche extra-financière n'étant mise en œuvre, les fonds ne communiquent pas de façon centrale ou réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers.

Les prospectus des fonds disposent de la mention ci-dessus et un risque de durabilité a été ajoutée.

3. Remplacement de l'EONIA par l'€STR

L'indice de référence EONIA sera, au 1^{er} janvier 2022, remplacé par un nouveau taux de référence au jour le jour, l'€STR (Euro Short Term Rate). Depuis le 02 octobre 2019, la méthodologie de calcul est devenue EONIA = €STR + 8,5 bps.

MCA FINANCE a décidé de remplacer l'EONIA, pour les fonds qui disposaient de cet indice dans la composition de leur indicateur de référence, par l'€STR à partir du 1^{er} juillet 2021.

Les fonds concernés sont les suivants :

Fonds	Indice de référence avant le 1 ^{er} juillet 2021	Indice de référence après le 1 ^{er} juillet 2021
MCA EUROSTRATEGIES	35% CAC 40 + 65% EONIA capitalisé	35% CAC 40 + 65% €STR capitalisé
MCA VIE	50 % CAC ALL TRADABLE + 50 % EONIA capitalisé	50 % CAC ALL TRADABLE + 50 % €STR capitalisé
FILANDIERE INVEST	35% CAC ALL TRADABLE + 65% EONIA capitalisé	35% CAC ALL TRADABLE + 65% €STR capitalisé
MCA LE LOGIS	50 % CAC ALL TRADABLE + 50 % EONIA capitalisé	50 % CAC ALL TRADABLE + 50 % €STR capitalisé
ARTHUR CROISSANCE	35% EURO STOXX 50 NR + 55% FTSE MTS EMU GOV BOND 3-5 ans + 10% EONIA capitalisé	35% EURO STOXX 50 NR + 55% FTSE MTS EMU GOV BOND 3-5 ans + 10% €STR capitalisé
ELISE	35% CAC 40 + 35% FTSE MTS EMU GOV BOND 3-5 ans + 30% EONIA capitalisé	35% CAC 40 + 35% FTSE MTS EMU GOV BOND 3-5 ans + 30% €STR capitalisé
TOULINDAC	35% CAC ALL TRADABLE + 55% FTSE MTS EMU GOV BOND 3-5 ans + 10% EONIA capitalisé	35% CAC ALL TRADABLE + 55% FTSE MTS EMU GOV BOND 3-5 ans + 10% €STR capitalisé

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire, nous restons naturellement à votre disposition pour échanger.